

## Mode d'emploi Préparation Concours

### ATTENTION

Réservé aux étudiants issus de l'option « Préparation aux concours », durant l'année suivant leur diplôme de master.

### **NE DONNE PAS droit au statut étudiant.**

L'inscription à la préparation concours n'ouvre pas de droits à une couverture sociale ni à la délivrance d'un titre de séjour.

### Pour en savoir plus :

Delphine Allès  
Directrice de la filière

Julia CORNALBA  
Responsable de formation  
[julia.cornalba@inalco.fr](mailto:julia.cornalba@inalco.fr)

Clémence MILCARECK  
Secrétaire pédagogique  
[secretariat.ri@inalco.fr](mailto:secretariat.ri@inalco.fr)

Préparation aux épreuves des concours de la Diplomatie, des Armées et du Renseignement  
Accès aux cours des départements de langues et civilisations

### PRÉSENTATION

La Préparation Concours (Diplomatie – Armées – Renseignement) permet aux étudiants issus de l'option « Préparation aux concours DAR » du M2 Parcours Relations internationales de continuer à suivre, durant l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, les modules de préparation aux concours, à la note de synthèse et aux épreuves de droit public. Elle donne également accès aux cours de langues et civilisations des différents départements, dans les conditions du passeport Langues O'.

<http://www.inalco.fr/formations/formations-diplomes/accueil-formationen-diplomes/passeport-langues-o>

### INSCRIPTION

Accessible à l'issue du M2 Relations internationales, parcours Concours DAR (année N+1 uniquement).

Pour s'inscrire, l'étudiant doit effectuer une inscription pédagogique (IP), pour un montant de 350 euros.

Les étudiants des années N+2 et N+3 pourront s'inscrire, dans la limite des places disponibles, à condition de justifier de leur projet professionnel.

### EVALUATION

Les enseignements de préparation aux concours ne seront pas crédités. Les étudiants pourront en revanche valider, s'ils le souhaitent, les enseignements suivis dans les départements de langues et civilisations. Pour autant, cette année n'étant pas diplômante, aucune compensation semestrielle ou annuelle ne s'applique. Les EC crédités validés par l'étudiant le seront définitivement.